

Conseil d'Administration : 131

Date de Rédaction 20/06/2026

Date de Validation

Date de Diffusion 15/07/2026

Rédactrice : L. GANGLOFF

Diffusion :

Comité Exécutif
Conseil d'Administration
Équipe Technique Nationale
Président.e.s des Commissions Nationales
Président.e.s des Comités Régionaux
Comités Régionaux et Départementaux
Conseiller.e.s Techniques Sportifs

N° Réf. : PB/JI/LG/GLP/20/06/2026 – 131

RELEVÉ DE DECISIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SAMEDI 20/06/2026 (présentiel)

	Membres du Conseil d'Administration	Membres du Comex	Membres de droit	Invités	Représentant Membres Agréés
Présents	A. CARRÉE - E. CHEVALLIER – D. CHAVRIER - G. DANTIN - S. DUBUT - M. DUVAL - P. FRESLON L. GANGLOFF - F. HABRIOUX V. HOHLER – D. KOECHLIN V. LAGOURGUE - G. LE PALLEC M. MADORÉ - C. MENU E. POULHE - F. SEILER Y. VANDAMME - D. VIVIEN	B. AMIR-TAHMASSEB - P. BONNETAIN - P. LEFOULON - A. LEGROUX - JL. RIGAUT - M. VISEUR - C. LAROCHE AL. BARDET	J. ISSOULIE J. ZOUNGRANA	J. THIOLAT A. BERTHET A. VIGOUREUX Présidents des CNA et CN Transverses : S. BONVALET J. DEMALINE P. GRIPPON C. PAOLETTI	
Excusés				O. COSTE	
Absents	A. CONTE - N. DESCOT - M. LOIR - M. ORTU - V. PADUANO - JM. TERRADE -	- M. LANFRANCHI - G. PEIRO			

Prochain Conseil d'Administration : 5-6 septembre 2026 (Présentiel à Vaires sur Marne)

Nombre de votants : 19

I	Thème	ACTUALITES
1	Information du Président du Conseil d'Administration	Rappel des dates de tenue des instances : - vendredi 19 juin Conseil des Territoires, dont est issue la proposition tarifaire 2027 sur la base posée par le groupe de travail du CA. - les 5 et 6 septembre se tiendra le prochain CA en présentiel à Vaires-sur-Marne autour de la Coupe du Monde. - le 21 novembre se tiendra un Conseil des Territoires. - le 22 novembre se tiendra une Plénière des Commissions.
2	Information du Président Fédéral	Le président mentionne la tenue d'une réunion des nouveaux élus du conseil municipal de la ville de Vaires-sur-Marne au sein de la maison des sports de pagais. Le calendrier des réunions institutionnelles a été rappelé en Conseil des Territoires la veille, afin de bien positionner les dates en amont. Le même exercice sera réalisé fin 2026 pour caler l'ensemble des dates 2027. Le Conseil des Territoires a été très constructif, les participants ont exprimé le souhait d'étendre sa durée à la journée. Deux questionnaires ont été soumis au réseau : le premier sur la féminisation, le deuxième auprès des professionnels pour sonder leurs besoins. Le groupe de travail des licences a permis de fournir les bases d'une concertation en Conseil des Territoires sur la tarification 2027.
3	Intervention du Trésorier	Le trésorier mentionne un « tract » à son encontre diffusé la veille le vendredi 19 juin à l'ensemble des membres du conseil d'administration. Il indique que, dans ces circonstances, il réservera ses propos en fonction des suites à donner à cet envoi. Didier CHAVRIER indique avoir envoyé un mail le 28 mai aux membres du CA et son président, au sujet des irrégularités de l'AG et de la position du trésorier. Depuis un mois, il avait demandé que ce point soit inscrit à l'ordre du jour du CA. Il rappelle que selon les statuts même de la Fédération, le CA a pour mission d'exercer un contrôle et une surveillance des activités du Comité Exécutif. Il indique que la démission exprimée par le trésorier lors de l'AG du 11 avril en séance plénière, devant tous les représentants de région, et quittant même physiquement l'assemblée générale, marque un acte juridique unilatéral, soumis à aucun formalisme et ne nécessitant aucune acceptation de la part du président fédéral conformément aux jurisprudences applicables : « La démission d'un dirigeant, sauf stipulation contraire des statuts, produit tous ses effets dès lors qu'elle a été portée à la connaissance de la personne morale ; elle ne nécessite aucune acceptation de la part de celle-ci et ne peut faire l'objet d'aucune rétractation » (Cass. com., 22 février 2005, n° 03-12.902 ; Cass. com., 8 juin 2017, n° 14-29618). Cette démission qui n'est actuellement pas prise en considération par le Président Fédéral fragilise notre Fédération. Cette situation créée par le Comité Exécutif engage la responsabilité civile et pénale des membres du Comex et du CA. Le président du CA propose de ne pas débattre de ce sujet tant que la position de Didier Chavrier n'est pas éclaircie sur les poursuites judiciaires qu'il serait susceptible d'engager à l'encontre de la FFCK et de ses élus. Didier CHAVRIER réfute en avoir l'intention. Le Président fédéral rappelle avoir refusé la proposition de démission du Trésorier et l'avoir acté en réunion du COMEX.

4	Intervention du Directeur Technique National	Le DTN juge encourageant les 1ers résultats en CEL aux Championnats d'Europe, ainsi qu'en para canoë et en slalom. Les résultats d'Oklahoma seront déjà déterminants dans la course aux quotas de qualifications olympiques. Le DTN présente la récente campagne contre le sexisme ordinaire, ainsi que la note de cadrage envoyée à tous les cadres des Equipe de France, en concertation avec la Commission de Prévention des VSS. Il admet qu'il existe des axes d'amélioration et que la DTN reste en vigilance pour accompagner la prise de conscience collective. Une étude sociologique a été lancée en partenariat avec l'INSEP concernant la pratique féminine et l'engagement des féminines dans les pratiques CK, afin de pouvoir ajuster au mieux les actions de développement à mettre en œuvre pour la féminisation des pratiques. Des actions ont été initiées dans le cadre du Plan de Développement, en particulier pour le Plan Urgence Jeunes. Le DTN invite les membres du CA à assister aux actions qui seront mises en œuvre lors de la Coupe du Monde à Vaires-sur-Marne. Dans la tournée des régions, le DTN a rencontré les DRAJES et les Comités Régionaux dans le cadre des missions des CTS. 5 CRCK déjà rencontrés, l'objectif est de rencontrer les autres d'ici la fin de l'année.
----------	---	--

II	Thème	POUR INFORMATION	Responsable
1	Information sur la conciliation au CNOSF afférente au vote du budget 2026	Par suite du vote du budget, une conciliation a eu lieu avec le CNOSF en présence de deux des requérants, MM. CHAVRIER et DEMALINE, et des représentants de la FFCK MM RIGAUT, LE FOULON, LE PALLEC et BONNETAIN. Dans sa proposition transmise aux parties, le conciliateur a proposé de s'en tenir à la délibération du 11 avril 2026 par laquelle l'assemblée générale ordinaire de la Fédération française de canoë-kayak a approuvé le budget prévisionnel 2026 de cette fédération, considérant que le contenu de ce budget n'était en réalité pas remis en question sur le fond. Didier CHAVRIER confirme avoir demandé au CNOSF un contrôle de légalité à la suite de l'AG d'avril 2026. Il lit à l'ensemble des personnes présentes un extrait de l'analyse juridique du conciliateur dont le rapport est joint au présent compte rendu. Didier Chavier indique que le non-respect de l'ordre du jour de l'AG fixé en conseil d'administration, la décision de revoter un point déjà voté et la réunion d'une partie des votants par le Comité Exécutif lors de l'AG s'avèrent être des pratiques illégales. Lucile GANGLOFF rappelle que le conciliateur a surtout conseillé de s'en tenir au vote exprimé dans l'intérêt commun. Jean ZOUNGRANA s'exprime sur cette situation inhabituelle, sur laquelle on manque d'expérience et de recul, tout en rappelant devoir faire preuve d'un devoir de réserve. Concernant la démission du Trésorier, au regard des statuts, il présente 3 solutions, de solidités juridiques distinctes : 1) reconduire le Trésorier dans ses fonctions ; 2) choisir au sein du COMEX un Trésorier et le faire valider en AG ; 3) procéder à une nouvelle élection en AGE. Les statuts ne précisant pas les modalités à mettre en œuvre dans cette situation, il encourage à les modifier afin de préserver la FFCK à l'avenir. Le président du CA rappelle que le CA a constitué un groupe de travail sur les statuts et RI. Ce chantier est mené avec la Secrétaire Générale pour proposer les modifications les plus critiques dès la prochaine AG. Il rappelle que le fonctionnement de l'AG est insuffisamment décrit dans le règlement intérieur et que le CA s'attachera à faire des propositions d'articles complémentaires à l'assemblée générale pour sécuriser son fonctionnement.	P. BONNETAIN

2	Tarifs des titres 2027	Antoine CARREE, référent du groupe de travail sur les titres, mentionne que la profondeur de ce sujet requière une réelle concertation entre les différentes parties pour prendre en compte les enjeux de chacun. Il faut également tenir compte de la baisse des ressources fédérales en lien direct avec l'inflation et l'augmentation des charges fédérales, ce qui réduit mécaniquement les ressources propres de la FFCK dédiées aux clubs. Une augmentation « plancher » de 6% a été proposée au Conseil des Territoires, afin de permettre le lancement de la concertation par les Comités Régionaux auprès de l'ensemble des membres de la FFCK. Cette hausse de 6% correspond à +2% MAIF 2027 + 2,1% INSEE inflation 2026 + 1,9% INSEE inflation 2027. Un travail pédagogique pour mieux illustrer les services FFCK associés à la licence doit être réalisé afin de permettre une meilleure acceptabilité par le réseau, ainsi que la transparence sur l'augmentation des charges. Une hausse de 6% n'augmente pas les recettes fédérales, elle compense uniquement l'inflation, mais ne dégage aucune valeur ajoutée pour l'animation du réseau fédéral et n'apporte rien concrètement de plus aux adhérents. La discussion en Conseil des Territoires a abouti à une proposition de 11% issue d'une analyse fine de chaque titre au carrefour de l'acceptabilité et de la lisibilité. Sur les titres 1j, le réajustement des tarifs est particulièrement critique pour les hauts volumes, l'augmentation du coût de l'assurance de la MAIF déclenchant une vente à perte si les tarifs n'étaient pas réajustés. Enfin, une dégressivité sur les affiliations a été proposée en faveur des petits clubs. <u>Proposition issue de la concertation en Conseil des Territoires :</u>	A. CARREE
---	-------------------------------	--	-----------

	Titres permanents			
	Licences	Nbre 2025	PU 2025	PU 2027
	1 an Loisir Jeune	2 351	22 €	24 €
	Q4 Loisir Jeune	787	10 €	11 €
	1 an Loisir Adulte	8 309	56 €	62 €
	Q4 Loisir Adulte	1 462	20 €	22 €
	1 an Compétition Jeune	5 410	42 €	47 €
	Q4 Compétition Jeune	898	10 €	11 €
	1 an Compétition Adulte	8 167	64 €	71 €
	Q4 Compétition Adulte	527	20 €	22 €
	1 an Sans pratique	1 116	2 €	5 €
	1 an Individuelle	0	80 €	100 €
	1 an Territoires Outre-mer	295	5 €	6 €
	1 an Pack dirigeants (x6)	2 520	252 €	300 €
	3 mois Adulte	1 180	20 €	22 €
	3 mois Jeune	2 571	10 €	11 €

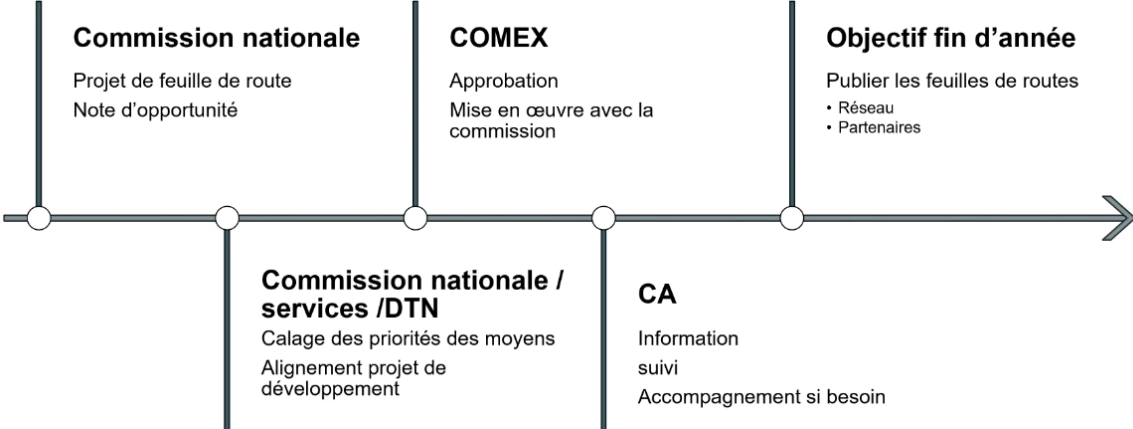
Cartes 1 jour

Volume annuel	Nbr cartes	PU 2025	MAIF 2027	PU 2027
<u>Plus</u> de 10 000	0	0,24 €	0,27 €	0,30 €
8 000 à 9 999	9 353	0,39 €	0,36 €	0,40 €
6 000 à 7 999	6 774	0,49 €	0,36 €	0,50 €
4 000 à 5 999	23 124	0,59 €	0,36 €	0,60 €
3 000 à 3 999	23 833	0,69 €	0,36 €	0,70 €
2 000 à 2 999	48 123	0,79 €	0,36 €	0,85 €
1 000 à 1 999	52 683	0,89 €	0,36 €	1,00 €
0 à 999	84 568	1,00 €	0,36 €	1,15 €
Carte open 1 jour	1 250	5,00 €	0,36 €	10,00 €

Adhésions

Tranche	Nbr membres	PU 2025	PU 2027
1 à 40 licenciés	363	320 €	320 €
41 à 100 licenciés	208	320 €	340 €
101 à 150 licenciés	52	320 €	400 €
<u>Plus</u> de 150 licenciés	38	320 €	450 €

		Cette 1^{ère} phase du groupe de travail visait à proposer une base pour l'évolution tarifaire pour 2027. Un travail plus conséquent reste à mener pour proposer une réflexion de la tarification 2028 plus adaptée à la réalité de l'évolution des pratiques sportives. Le groupe de travail analysera les parcours des licenciés et s'inspirera des travaux d'autres fédérations (course à pied, tennis, ski nautique, cyclisme...) pour fournir des éléments aux comités régionaux afin qu'ils organisent la concertation auprès des clubs.	
3	Préparation AGO du 08 juillet 2026	L'AG ordinaire du 8 au 10 juillet, en distanciel, sur l'ODJ suivant, validé en Conseil d'administration du 23 avril 2026, envoyé le 5 juin : - Point d'avancement sur la concertation pour l'évolution des titres - Vote sur les éventuelles dispositions intermédiaires concernant la simplification des titres - Vote des tarifications 2027 L'AGO se tiendra le mercredi 8 juillet à partir de 18h. Le scrutin débutera le mercredi 8 juillet à 20h, et se terminera le vendredi 10 juillet à 10h. Ce sont les délégués désignés lors des dernières AG des Comités Régionaux qui voteront, auxquels pourront s'ajouter les délégués élus après l'AG fédérale pour les comités régionaux qui avaient reporté leur AG après la date du 11 avril 2026.	M. VISEUR

III	Thème	POUR ETUDES	Responsable
1	Feuilles de route des commissions transversales	En préambule des présentations des commissions transverses, le président du CA présente le processus d'usage pour l'instruction des feuilles de route des Commissions. Les feuilles de routes doivent présenter : 1) Opportunités clés, 2) Objectifs prioritaires, 3) Priorités opérationnelles, 4) Animation du réseau, 5) Indicateurs de suivi. L'objectif est de formaliser ces feuilles de route dans une plaquette pour les publier au réseau et aux partenaires. L'agenda proposé vise à une publication des feuilles de route fin 2026, avec les validations DTN/COMEX/CA.  <pre> graph LR A[Commission nationale Projet de feuille de route Note d'opportunité] --> B[COMEX Approbation Mise en œuvre avec la commission] B --> C[Objectif fin d'année Publier les feuilles de routes • Réseau • Partenaires] D[Commission nationale / services /DTN Calage des priorités des moyens Alignement projet de développement] --> E[CA Information suivi Accompagnement si besoin] </pre>	G LE PALLEC

	<u>Enseignement Formation</u> Samuel BONVALET, président de la Commission depuis 2017, présente ses membres : Juan GUEREIRO, Guillaume VILLAIN, Rémi FRANCOIS, Sandrine ARNAL. Benoit LEHUEDE a été remplacé par Eric LE LEUCH. Amélie PALASZ et Pierre DEVAUX font également partie du service Formation. Le service était beaucoup plus important auparavant, 3 ETP actuellement, par suite du départ de Caroline BARBAUX pour le HN qui se chargeait des tâches administratives. Maryse VISEUR y représente le COMEX, et Vincent HOHLER le CA. Une réunion mensuelle se tient en distanciel et une réunion annuelle en présentiel. La Commission est désormais intégrée au groupe de travail Pagaies Couleur. Une action est en cours concernant l'harmonisation de l'âge des diplômes ; une réflexion est en cours concernant la gratuité des pagaies couleurs au-delà de la pagaie blanche, qui pourrait aider à relancer l'outil. Samuel Bonvalet souligne l'importance d'une campagne de communication sur les pagaies couleurs avec un objectif de 100% des adhérents des clubs intégrés au dispositif. Une réflexion sur la simplification des pagaies couleurs est en cours qui passera par une reformulation. Un délai parfois trop important entre pagaies jaune et verte pourrait être pallié par un niveau intermédiaire (orange ?) afin de mieux fidéliser les jeunes en club. La Commission souhaiterait également que l'outil NIRVELLI (9-12 ans) soit mieux mis en valeur, avec un soutien de ses utilisateurs en particulier. Cet outil n'est pas un produit d'appel mais de fidélisation. Sandrine ARNAL propose de le faire mieux connaître. Samuel Bonvalet souhaiterait qu'un kit numérique de communication soit mis en œuvre pour le printemps 2027. La DTN a posé la question de l'abaissement de l'âge de l'entrée en formation AMFPC ; la réflexion est en cours, avec l'enjeu de la maturité des candidats ; cela pourrait se décliner en titres animateur / accompagnateur ; les CTS indique qu'il est déjà parfois complexe d'organiser les sessions AMFPC et MFPC, en particulier sur les territoires où il n'y a pas de ressources en comités départementaux. Samuel Bonvalet souligne la bonne collaboration avec la Commission Jeunes, grâce à Nathalie GATINEAU. La Commission VSS interagit également avec la Commission Enseignement Formation sur le travail d'élaboration du module de sensibilisation / prévention aux VSS, obligatoire à intégrer dans les cursus de formation fédéraux. Le président fédéral suggère d'intégrer une sensibilisation à l'IA à destination des clubs. Marie DUVAL souligne la plus-value des diplômes par VAE pour les personnes déjà impliquées et compétentes. La plateforme e-learning représente un atout supplémentaire pour l'accessibilité aux formations sur des modes plus souples que des week-ends en présentiel. Corentin MENOUE pose la question de la transmission des compétences des dirigeants bénévoles en club. Une réflexion est amorcée à ce sujet, ainsi que pour la formation/transmission des tuteurs pour les cursus AMFPC/MFPC. Lucile GANGLOFF ajoute que les formations en SJDES sont précieuses et gagneraient à être partagées par les dirigeants FFCK et par les clubs. Vincent HOHLER a sondé des clubs, regrouper les formations MFPC et AMFPC sur des week-ends de 4j est facilitateur. Concernant la VAE, le dispositif serait certainement à revoir, car trop centré sur la compétition. Françoise SEILER répond sur les pagaies couleurs que les jeunes se l'approprient très bien, grâce à l'auto-évaluation. Le DTN propose de décorréliser les pagaies couleurs des compétitions, cela faciliterait les inscriptions et permettrait de donner de l'importance aux pagaies couleurs pour ce qu'elles sont et non pour cette obligation. Vincent HOHLER rappelle qu'en cas d'accident il est demandé au R1 de justifier du niveau de pratique des compétiteurs.	
--	--	--

	<u>ESIND</u> Philippe CAILLEBOTTE a présidé la Commission pendant la mandature 2017-2024 ; Georges DANTIN était le référent COMEX. Ils sont désormais co-présidents de cette Commission. La commission est composée de 5 élus et des représentants de la fédération dans les Comités de Bassin et de Façade Maritime. La feuille de route validée en plénière en janvier 2025 s'appuie sur le bilan des actions 2017-2020 et 2021-2024. Elle intègre complètement l'orientation politique du COMEX : « <i>rendre la FFCK fédération référente en matière de respect de l'environnement et de la transition écologique</i> ». La Commission estime qu'ils n'ont pas de visibilité sur la façon dont leurs propositions ont été prises en compte dans le projet de développement. Les différents tableaux présentent les propositions formulées ou les problématiques rencontrées : – <u>IDENTITE</u> : une proposition avait été faite de créer une marque « Pagaie Nature », plus percutante et lisible des partenaires. – <u>GOUVERNANCE</u> : le service SATE nécessiterait une réorganisation par suite du départ d'Antoine DUBOST devenu prestataire. Dominique MASSICOT se retrouve seul à porter les sujets ESIND. La demande d'un référent ESIND au COMEX est réitérée. – Des partenariats avaient été mis en place ou identifiés en 2024, et seraient à concrétiser (syndicats, OFB, Pêche, Nautisme...). La Commission manque d'information, y compris pour EDF, ce qui complique les négociations des référents sur le terrain. – La FFCK commence à être reconnue comme acteur de l'eau, notamment grâce à sa présence dans les instances de l'eau, il est crucial de consolider cette vision. – <u>FORMATION</u> : la Commission vieillit, et constate l'urgence de former une relève, d'autant plus que la présence de référents dans les CLE sera très importante dans le contexte du nouveau Plan Eau sorti en 2023. – <u>REPRESENTATION</u> : il est urgent de se rapprocher des Agences de l'Eau, ne serait-ce que pour les financements à chercher. Il y a eu des contacts en Loire-Bretagne et Rhône-Méditerranée, en plus du partenariat en place pour Adour-Garonne. Véronique LAGOURGUE précise que le Comité Régional de la Réunion fait partie des membres fondateurs de la Commission Maritime du Bassin Sud Océan Indien. Un travail interfédéral au CNOSF est à reprendre avec les autres fédérations, par exemple sur le sujet des cyanobactéries. – <u>LABELS</u> : 76 sentiers nautiques + 110 Gardiens de la Rivière à la Mer. L'animation du réseau Gardiens de la Rivière est à revoir à la suite de la fin du mécénat de compétences MAIF et le départ du collaborateur MAIF qui l'animait. – <u>PUBLICATIONS</u> : les enjeux clés concernent la valorisation des actions menées, et la cartographie SIG. – <u>PLAYDOYER</u> : sur le volet juridique, l'appel au cabinet d'avocat JED, spécialisé, se faisait dans le cadre d'une convention. Celle-ci a été dénoncée, ce qui menace le rôle de tête de réseau des usagers de l'eau que tenait la FFCK. La participation aux SDAGE nécessite une expertise spécifique et repose actuellement exclusivement sur du bénévolat. Il est urgent de former un réseau de référents locaux afin d'effectuer les actions nécessaires de lobbying sur le terrain. Le président fédéral partage l'importance de la présence de nos membres élus dans les instances de l'eau. Il insiste sur la nécessité d'orienter nos actions sur de la veille et de l'anticipation en s'appuyant sur le réseau. Par exemple avec l'arrivée prévisible de nombreux arrêtés préfectoraux sécheresse dans les jours à venir, se positionner auprès des préfetures pour	
--	--	--

	que les activités de nos clubs soient prises en compte. Il demande une feuille de route plus simple, plus claire, pédagogique, mettant l'accent sur les actions à mener par les référents, avec par exemple une charte concernant la qualité de l'eau. Il recommande de réduire les objectifs pour simplifier la feuille de route et insiste sur l'intérêt des actions interfédérales. Il invite le bureau de la commission à retrouver un dialogue avec le COMEX moins à charge. La feuille de route pouvant être un élément de co-construction. Le DTN indique être très sensible aux enjeux autour de la qualité de l'eau. Ces enjeux mobilisent de nombreux acteurs dont d'autres fédérations sportives comme la natation. La FFCK par son réseau de surveillance doit être un acteur reconnu. Il souhaite trouver une voie de dialogue avec la Commission sur ce sujet pour qu'il soit partie intégrante de la feuille de route. Fabienne HABRIOUX précise que le délai d'attente important entre les avis de la commission et les décisions prises par le COMEX a pu générer des incompréhensions et des difficultés. Le président du CA propose de constituer un groupe d'accompagnement pour réamorcer un travail collaboratif entre la Commission et les instances dirigeantes afin de mettre mise en place une feuille de route partagée. Mathurin MADORET note que selon lui l'écart ne porte pas sur les orientations mais plus sur le manque de moyens et de capacité financière de la fédération pour couvrir un champ aussi large. Il recommande qu'en préambule un tour de table entre la commission ESIND, le COMEX et la DTN clarifie cette question des moyens disponibles. <u>Commission Prévention VSS</u> Créée en mars 2025, cette Commission a pour objectif de contribuer à la politique fédérale de prévention. La création de cette commission a été rendue possible grâce à la contribution des membres du CA, du COMEX et de la Commission Pagaie Santé. Elle agit en complémentarité de la Cellule Stop Violences et des Commissions Disciplinaires. Structuration de l'équipe : bureau composé de 6 personnes + 2 athlètes (H+F), et 7 personnes ressources en complément. Les référents du CA et du COMEX, ainsi que le CTS en charge de Stop Violences, sont très impliqués dans la Commission. Le travail a été organisé autour de groupes thématiques : formation, sensibilisation, communication, prévention structurelle, réseau de référents régionaux, sécurisation des signalements, justice éducative. 2 groupes supplémentaires ont été constitués pour élaborer un guide des licenciés et des chartes. Cette organisation sera réévaluée après 1 an de travail. La priorisation des actions et l'élaboration d'un budget ont été les premières étapes. La Commission a souhaité s'impliquer très concrètement sur le terrain dès sa 1^{ère} année d'existence, avec en particulier la mise en place de stands de prévention sur des événements. Cela a permis d'ajuster les actions de la Commission suivant les besoins recueillis sur le terrain autour des stands de prévention. Certains organisateurs ont été en demande des stands de prévention, ce qui a été facilitateur, alors qu'il est parfois plus difficile pour la Commission de participer à d'autres événements. La présence de la machine à payer et des casques de réalité virtuelle a facilité l'accès de tous au stand et les échanges. La communication devra être améliorée, avec l'ajustement des moyens d'échanges avec les différentes instances. Des formations ont été dispensées aux membres de la Commission, notamment par l'inspecteur Fabien PROUST, pour mieux gérer l'accueil de la parole de victimes. De nombreuses formations sont accessibles gratuitement (CDOS, SDJES,	
--	---	--

	MIPROF) sur le sujet des VSS. Ces formations sont testées par les membres de la Commission, qui peuvent ensuite les recommander. La Commission participe à de nombreux colloques, séminaires, ateliers... pour monter en compétences. Des actions de sensibilisation sous différents formats ont été mis en œuvre, en particulier le « théâtre forum » en Bretagne, qui permet aux participants de bien mieux comprendre des concepts tels que le psycho-traumatisme, la dissociation... Ces modes pédagogiques variés permettent souvent de mieux faire passer les messages clés (quizz, fresques, jeux...). Des quizz d'évaluation mais aussi de sensibilisation ont été créés et testés. La Commission a participé aux échanges concernant l'amélioration du processus de traitement des signalements, aux travaux sur le document de plan de lutte contre les VSS et aux task force. Des propositions d'amélioration du plan de développement ont été formulées pour mieux aborder les problématiques en lien avec les thématiques VSS. Il faut changer de paradigme afin de rassurer les enfants, les parents, les jeunes femmes, avec des actions concrètes. <u>Actions en cours</u> - Création d'outils fédéraux : affiche des bonnes pratiques, guide de prévention des licenciés inspiré de la natation. - Campagne de communication sur le sexisme ordinaire : sensibilisation / éducation nécessaire. - Affiche et QR code vers le site internet. - Amélioration de l'offre de formation/sensibilisation avec le partenaire Rebond en complément de Colosse. La convention est en cours de validation. - Structuration et coordination d'un réseau de référents régionaux : - o 1ers échanges lors de la Plénière des Commissions, - o Questionnaire de besoins transmis aux référents, - o 1^{ère} réunion planifiée lundi 22/06, - o Mise en place d'outils mutualisés, d'accompagnement, de formation. <u>Actions à prévoir</u> - Participer à l'amélioration de l'accompagnement des victimes & co-victimes, - Sensibiliser les cadres, dirigeants, juges, référents, pratiquants... - Renforcer la prévention et le diagnostic sur le terrain : stands, pôles, stages... - Tester les outils fédéraux de sensibilisation et formation : règlements, outils pédagogiques, contenus spécifiques CK... - Participer à la création et à l'amélioration des outils fédéraux de formation et sensibilisation VSS (module VSS), en s'appuyant sur des outils existants mais en tenant compte des spécificités du canoë-kayak - Enquête en Occitanie pour évaluer les besoins et alimenter le groupe de travail pour la création du module VSS obligatoire dans le cadre des formations fédérales. Daniel KOEHLIN rappelle l'importance également pour les cadres d'apprendre à détecter les signaux de détresse chez les jeunes sportifs, le milieu familial étant celui dans lequel le risque de VSS est le plus élevé. Jacques THIOLAT évoque la proposition de loi « post Bétharram » sur la formation de référents dans les établissements à la détection des signaux faibles chez les victimes de VSS, en particulier d'inceste. Tous les professionnels intervenant auprès de mineurs devront acquérir ces compétences, et cela pourrait également concerner les éducateurs sportifs.	
--	--	--

		Corentin MENUU évoque le changement sociétal facilitateur entamé, où l'on passe d'une majorité qui maintient le silence, à une majorité sensibilisée et qui soutient la libération de la parole. Chacun a un rôle à jouer à son niveau. Agnès BERTHET rappelle l'obligation du contrôle d'honorabilité, mais Corentin MENUU répond que les clubs et comités ne sont pas tous à jour dans l'extranet fédéral avec de nombreux clubs où les encadrants ne sont pas déclarés. <u>Commission Pagaie Santé</u> Daniel KOEHLIN présente la Commission créée depuis la décision du Conseil Fédéral n°108 du 27/02/2021, pour donner suite à un Comité qui avait été créé en 2013 sans validation officielle. Daniel présente l'extrait de l'Annexe 2 du RI FFCK, datant de 2017, qui décrit le périmètre du « comité Pagaie Santé ». Le rôle de la Commission est de promouvoir la pratique du CK dans le cadre du bien-être, de la forme physique et de la santé. Composition : - Co-présidence Catherine PAOLETTI et Olivier COSTE - Membres : Karine CAIVEAU, Mélanie ROGER - CTS référent : Benjamin LOUCHE - Référents COMEX : Maryse VISEUR - Référents CA : Lucile GANGLOFF et Daniel KOEHLIN Les médecins fédéraux sont impliqués dans la Commission pagaie santé, distincte de la Commission Médicale. Réunion du bureau le 29 juin sur la thématique de l'intégration des actions au plan de développement fédéral. La mise à jour de l'annexe 2 est prévue pour la fin de l'année. Formation et labellisation sont les enjeux clés de cette Commission qui dispense une formation de qualité aux cadres en charge de déployer l'activité Pagaie Santé au sein des structures labellisées. Une session est prévue à l'automne à Embrun. Le réseau de référents régionaux est en cours d'élaboration. Les bateaux collectifs étant le support privilégié cela entraîne un besoin de formation de barreur, en Dragon Boat, raft, pirogue, C9. Il y a régulièrement des formations barreurs en Bourgogne-Franche Comté et Bretagne-Normandie, à généraliser. La commission travaille également sur la prise en charge de l'obésité des jeunes. La commission sera présente le 6 septembre à Vaires pour animer un stand. Concernant la mixité de la pratique, la présence féminine est plutôt majoritaire dans les activités.	
2	Comité éthique et déontologie : déclaration d'intérêt des dirigeants	Jacques THIOLAT présente les enjeux de la déclaration d'intérêt des dirigeants au sein de la FFCK. – Obligation légale : L 131.15.1 du Code du Sport et A12 – 6.4 alinéa 3 du règlement éthique & déontologie. – Principe : obligation légale de déclaration d'intérêts pour les personnes détenant certaines fonctions. – Objectif : principes de transparence, d'impartialité et de responsabilité. – Délai : 2 mois à compter de la publication de la présente communication. Le conflit d'intérêt ne constitue pas un délit, c'est la prise illégale d'intérêts qui en constitue un. Cette démarche vise à déclarer les « intérêts détenus à la date de la nomination », afin de savoir lorsqu'il est nécessaire de se déporter pour éviter tout risque de prise illégale d'intérêts (<i>un exemple simple : la conférence PSF</i>). Les membres du COMEX ont réalisé cette déclaration auprès de la Haute Autorité pour la Transparence de la Vie Publique.	

		Le comité s'est inspiré des fédérations qui avaient déjà avancé sur ce sujet, en particulier autour des ligues professionnelles. Il a déterminé les rôles et fonctions qui devront se soumettre à cette obligation au sein de la FFCK. Liste de base : - Membres du COMEX et du CA. - Présidents des comités régionaux. - Membres de la Commission de Surveillance Electorale. - Membres des Commissions Disciplinaires de 1^{ère} Instance et d'Appel. - Membres du Comité Ethique. - DTN et DAG. Liste complémentaire : toute personne - S'estimant en situation de conflit d'intérêts, sur déclaration spontanée, - Nommée explicitement par le Comité Ethique, en fonction des éléments dont il dispose. Le Comité Ethique va envoyer un courrier, co-signé par le Président Fédéral, à l'ensemble des personnes concernées. Il sera associé à un guide de prévention qui visera à nourrir la réflexion autour de la prévention des conflits d'intérêts. Les informations seront également disponibles sur le site internet fédéral.	
	Commission Médicale	Philippe GRIPPON remercie Daniel KOEHLIN d'avoir accepté de revenir au poste de médecin fédéral au CA, afin de lui permettre d'assurer la présidence de la Commission Médicale. Il manque des médecins dans les postes dédiés de la Fédération, avec seulement 4 médecins qui siègent actuellement en Comité Régionaux. Philippe GRIPPON rappelle que l'ennemi principal de la santé des jeunes actuellement est la sédentarité, avec un risque de surpoids. Il indique que les jeunes en situation d'obésité ne doivent pas être oubliés. Ces jeunes peuvent bénéficier de l'accès à Pagaie Santé. Après la relecture des règlements sportifs, la Commission Médicale travaille sur la simplification du certificat médical. Il rappelle l'importance de distinguer la pratique du CK de la baignade, notamment pour la veille sanitaire avec un moindre risque face aux cyanobactéries. Cependant la leptospirose reste un risque sur lequel il faut communiquer. La brochure sur la leptospirose est disponible sur le site FFCK avec plusieurs règles de base : 1) porter des chaussures, 2) stocker les bateaux en hauteur, à l'écart des rats, 3) pour les kayakistes en cas de symptômes grippaux en été penser à la leptospirose. Il rappelle les règles d'hygiène pour limiter la prolifération des rats, dont l'urine est vectrice de leptospirose, d'éviter de naviguer avec une plaie, de protéger les légères avec pansements étanches.	

IV	Thème	POUR DECISION	Responsable
1	Fonds d'aide au développement	Les votes sont proposés à main levée sans objection dans la salle. Résolution 1 : Club de Saint Vit CK : prêt de 5.000€ sur 3 ans pour l'achat d'un Dragon Boat. <i>Retrait du vote 0, 19 votants, 19 pour, 0 contre, 0 abstention, adopté à l'unanimité.</i> Résolution 2 : CDCK du Morbihan : prêt de 10.000€ pour l'achat d'un minibus. <i>Retrait du vote 0, 19 votants, 19 pour, 0 contre, 0 abstention, adopté à l'unanimité.</i>	P. LE FOULON

V	Thème	QUESTIONS DIVERSES	Responsable
1	N/C		

La séance est clôturée à 16h

Georges LE PALLEC

Président du Conseil d'Administration

